

-----  
DIRECTION GENERALE DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS

-----  
DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS DU KOUILOU  
ET DE POINTE- NOIRE  
-----

## Compte rendu de la journée des partenaires du 5 mars 2010

La journée des partenaires s'est tenue le vendredi 5 mars 2010 dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe-Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Interdépartementale.

Après rappel des questions évoquées à la Journée des partenaires du 26 février 2010, il a été procédé à l'habituel tour de table.

### • De la connexion informatique au niveau du Bureau Principal Extérieur

Le Chef du Bureau Principal Extérieur a informé les participants que la connexion informatique continue à poser des problèmes au niveau dudit Bureau.

L'Inspecteur OSSOUALA Xavier Victor, Chef du SEPI, a précisé que l'équipe technique était à pied d'œuvre. Les antennes avaient été retirées pour reparamétrage. Le grand problème demeure la stabilisation de la fréquence, en raison des interférences occasionnées par la multiplicité des opérateurs et des installations sans fréquences réservées.

### • De l'application EXONET

Le Chef du SEPI a tenu à préciser que la formation relative à l'application EXONET se déroule normalement. En ce qui concerne les opérateurs économiques utilisateurs du système, il s'agira plutôt d'une action de sensibilisation que d'une formation proprement dite.

Il a souligné que l'application EXONET sera gérée par le Service des douanes. C'est le Service qui introduira dans le système les données relatives aux conventions d'établissement, aux factures et aux attestations d'exonération.

Le contrôle de la conformité des attestations d'exonération se fera depuis Brazzaville, au moment de la saisie de la déclaration. Le régime et le code seront attribués automatiquement. En cas de non concordance des éléments de la facture, par exemple, la déclaration sera rejetée par le système.

Le Colonel MANDA Fidèle, Chef du Service des Enquêtes Douanières a fait remarquer que les utilisateurs n'auront plus besoin de se rendre à la Direction Générale des Douanes pour suivre l'évolution des demandes d'attestations d'exonération. Le suivi pourra se faire en ligne. En fonction des habilitations accordées, le Service pourra également consulter les éléments enregistrés dans le système.

- **De la procédure d'enlèvement direct (IM9)**

Madame la Directrice a relevé l'étonnement de la hiérarchie devant la multiplication des IM9.

Elle a rappelé que la souscription des IM9 ne saurait être utilisée comme moyen de contournement des dispositions réglementaires, notamment celles concernant l'inspection obligatoire des marchandises avant embarquement.

Par ailleurs, les IM9 ne peuvent servir ni pour la mise à la consommation, ni pour le transit.

- **De la Note de Service N° 068/MFBPP/DGDDI-DLC du 18 février 2010 relative aux maisons de transit autorisées à dédouaner pour autrui**

Madame la Directrice a informé les participants qu'une période transitoire allant jusqu'au 18 mars 2010 est accordée aux maisons de transit. Passé ce délai, il sera procédé au blocage des opérations en douane des maisons de transit ne remplissant pas les conditions prévues par la Note de Service N° 068.

Elle a demandé aux sociétés de transit de déposer auprès du secrétariat de la Direction Interdépartementale copies des agréments et des décisions les autorisant à dédouaner pour autrui.

- **Des difficultés techniques rencontrées par les sociétés de transit au plan informatique**

Monsieur BAKALA Alain de TRANSLO a rappelé la persistance des difficultés techniques au plan informatique.

Le Chef du SEPI a fait observer que le problème de fond est celui de la prise en charge du renouvellement du parc informatique. Il reste à déterminer si celle-ci incombe au Service ou aux utilisateurs.

Madame la Directrice a demandé au Chef du SEPI d'examiner les dispositions contractuelles relatives aux obligations des uns et des autres en matière de renouvellement du parc informatique et d'intervention en cas de panne.

Monsieur NGOUALA de NGOUALA TRANSIT ayant rappelé l'importance de la maintenance du parc informatique, Madame la Directrice a demandé au Chef du SEPI de noter la question.

Madame la Directrice a demandé aux partenaires de communiquer toujours leurs observations par écrit, afin que la hiérarchie puisse en être tenue au courant.

Elle a fait observer que la gestion informatique relève essentiellement du Ministère de tutelle et de la Direction Générale des Douanes.

Le Chef du SEPI a demandé aux partenaires de le tenir informé pour tout problème technique, afin qu'il puisse en référer à la hiérarchie, pour que des solutions soient trouvées avec un maximum de célérité.

- **Des sanctions prises par le Collectif National des Transitaires (CNT) en cas de manœuvres frauduleuses**

Monsieur BAKALA Alain de TRANSLO a informé les participants que les maisons de transit qui acceptent de faire passer des dossiers appartenant à des tiers, s'exposent en cas de manœuvres frauduleuses à des sanctions sévères allant jusqu'à la radiation du CNT.

Il a rappelé que le CNT est partie prenante dans la procédure d'obtention de l'agrément de commissionnaire en douane.

Madame la Directrice en a pris acte.

- **Du paiement en retard des dossiers liquidés**

Madame la Directrice a rappelé au Service et aux usagers que lors de chaque paiement on doit tenir compte de la date de la liquidation.

Elle a demandé aux partenaires que chaque validation de déclaration soit conduite à son terme qui est le paiement des droits et taxes. En cas de moyens de paiement indisponibles ou insuffisants, il faut s'abstenir de procéder à la validation.

La Recette Principale des Douanes devra poursuivre les retards de paiement des déclarations liquidées.

- **De la rupture du stock de consommables informatiques**

Madame la Directrice a informé les partenaires que la hiérarchie et la tutelle étaient sensibilisées quant à la rupture du stock de consommables informatiques.

Des solutions seront trouvées dans les meilleurs délais.

Commencée à 8H15, la réunion a pris fin à 9H20.

**La Directrice Interdépartementale des Douanes  
et Droits Indirects,**

**Madame LOEMBA**